

CONSEIL D'ÉTAT

Arrêté nommant un membre de la commission d'examen du barreau

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 7 de la loi sur la profession d'avocat ou d'avocate (Lav), du 19 juin 2002;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département de la justice, de la sécurité et de la culture,

arrête :

Article premier Monsieur Marc Rémy, procureur, est nommé membre de la commission d'examen du barreau pour la fin de la période de législature 2017 à 2021, en remplacement de Madame Florence Dominé.

Art. 2 ¹Le présent arrêté entre en vigueur avec effet immédiat.

²Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 30 septembre 2019

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
A. RIBAUX

La chancelière,
S. DESPLAND